



Règlement d'Ordre Intérieur

Equipe senior P1 – Saison 2013/2014

Tous les joueurs signataires de ce règlement seront tenus de respecter les règles suivantes :

A. Une tournée générale devra être offerte si l'une des conditions suivantes est remplie :

1. Le joueur n'a pas inscrit de point au cours de la rencontre (capot)
 - a) Un capot ne se sauve pas sur un seul lancer-franc
 - b) Un capot est effectif à partir du deuxième shoot
 - c) En cas de récidive, le groupe se garde le droit d'adapter la présente convention
2. Le joueur inscrit le :
 - a) Centième point
 - Le joueur ne devra pas nécessairement passer sur la marque cent (100) pour que la tournée lui soit imputée, il suffira de franchir cette marque
 - b) Soixante-neuvième point
 - Le joueur ne devra pas nécessairement passer sur la marque soixante-neuf (69) pour que la tournée lui soit imputée, il suffira de franchir cette marque

Si les conditions 2.a) ou 2.b) ne sont pas remplies au cours d'une rencontre, la règle suivante s'applique :

- Le joueur ayant franchi le plus de neuf (9, 19, 29, ...) sera sélectionné
 - Dans le cas où une égalité venait à être constatée, le joueur ayant marqué le dix-neuvième (19) point sera sélectionné

c) Numéro de sa vareuse

- Le joueur doit nécessairement passer sur la marque de son numéro de vareuse
- Cette règle se base sur le numéro de vareuse porté pendant la rencontre et non au numéro « habituel »

B. Un bac devra être offert à l'entraînement si l'une des conditions suivantes est remplie :

1. Le joueur reçoit une faute technique au cours d'un match
 - a) En cas d'exclusion, le bac sera à doubler
2. Le joueur n'a pas de pièce d'identité et ne peut donc pas prendre part à la rencontre
3. Le joueur va :
 - a) Prendre une année d'expérience supplémentaire
 - b) Se marier
 - c) Devenir père

C. Le coach offrira :

1. Un fût à l'équipe si celle-ci remporte la coupe provinciale
2. Une tournée générale si l'équipe remporte une rencontre avec un avantage au score supérieur à vingt (20) points

Remarques :

- Les situations décrites au point B sont également d'application pour le coach
- Les fautes volontaires ne sont pas répertoriées dans la présente convention car tout le monde peut « avoir envie de se faire plaisir »
- Une tournée générale peut être mise en suspend et être offerte à domicile plutôt que chez l'adversaire
- Toutes autres situations pouvant amener à une tournée générale ou un bac à l'entraînement seront acceptées et seront prises en compte dans un addendum à la présente convention

Annex 1

La chenille

Au début de chaque rencontre, les compagnes présentent devront choisir et noter un nombre compris entre 1 et 50.

Le joueur qui franchira le score sélectionné par les compagnes sera le porteur de la chenille; et comme toujours, un grand honneur entraîne de grandes responsabilités:

- A. Durée : le porteur de la chenille est responsable de celle-ci jusqu'à la rencontre suivante. Le retour de la chenille se fera auprès des compagnes avant le début de la rencontre.
- B. Obligations :
 - 1. Le porteur de la chenille doit toujours l'avoir avec lui durant la soirée suivant la rencontre
 - 2. Le porteur de la chenille doit se présenter aux entraînements suivants avec sa chenille
- C. Amendes :
 - 1. Dans le cas où le porteur de la chenille ne la porte pas pendant la soirée, il sera redevable d'une tournée
 - 2. Dans le cas où le porteur de la chenille oublie la chenille lors d'un entraînement, il sera redevable d'un bac lors de l'entraînement suivant
 - 3. Dans le cas où le porteur de la chenille perd sa chenille, il sera redevable d'un bac et devra trouver une autre chenille

Basket Club
COINTE

Fait a Cointe, le

Stéfan Collombon

Arnaud Manfroy

Arnaud Crahay

Tony Fernez

Benoît Jerome

Benoit Tassin

Benoît Bouché

Sylvain Hansen

Frank-Olivier Kouame

Bruno Kurtzweg

Fred Bader

Basket Club
COINTE